

Démarche	: CAF 13 - Subvention d'investissement - Acm Accueils Collectifs de Mineurs - 2026
Organisme	: Subventions et Prêts Collectifs

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

<p> Ceci est un formulaire électronique qui vous permet de compléter une demande de subvention d'investissement Acm à destination de la Caf des Bouches-du-Rhône. </p>

Par son action, la Caf contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte, à la prévention des exclusions.

Les aides financières collectives ont pour objet d'accompagner les partenaires, personnes morales de droit public (Communes, Etablissement Public de Coopération Intercommunale...) ou de droit privé (Association, Entreprise), dans la mise en œuvre de services, projets ou actions destinées aux familles.

L'aide à l'investissement Acm vise à permettre la création, la rénovation et l'équipement de structures en faveur des familles.

Les orientations de la Caf13 visent à :

- Améliorer la couverture territoriale en particulier sur les territoires sous dotés et où la démographie est dynamique ;
- Pérenniser et améliorer la qualité des services pour répondre aux besoins des familles en offrant un cadre d'accueil de qualité et respectueux des enjeux environnementaux.

Pour toute demande d'aide financière, le partenaire est invité à prendre attaché avec la CAF 13 via les interlocuteurs de proximité pour partager le diagnostic et le projet défini pour répondre aux besoins identifiés :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-MARSEILLE%20A4%20.pdf>

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-HORSMARSEILLE%20A4%20.pdf>

L'aide peut être accordée sous forme de subvention et/ou de prêt à taux zéro dans la limite de 80% du coût du projet. Concernant les subventions d'investissement accordés sur fonds locaux à compter de 23 000€, une répartition entre subvention et prêt modulée selon le type de gestionnaire :

- Intégralité du montant accordé en prêt pour les entreprises privées
- 2/3 du montant accordé en prêt et 1/3 en subvention pour les collectivités locales,
- 1/3 du montant accordé en prêt et 2/3 en subvention pour les bailleurs sociaux,
- Intégralité du montant accordé en subvention pour les associations

## **CAF 13 - Subvention d'investissement - Acm Accueils Collectifs de Mineurs - 2026**

Aucun financement en investissement inférieur à 1500 euros par an n'est accepté, à l'exception des associations, dont le budget annuel ne dépasse pas un montant de 150 000 euros. Pour ces associations, le montant plancher de la demande est fixé à 1 000 euros.

Toutes les demandes d'aide financière d'investissement font l'objet d'un examen et d'une instruction par les services, et sont ensuite présentées à la Commission d'action sociale du Conseil d'Administration de la Caf, à l'exception des demandes hors critères faisant l'objet d'un rejet administratif.

Motifs de rejet administratif : hors champ d'intervention de la Caf, hors délai vis-à-vis des dates limites de dépôt fixées, dossier incomplet.

<strong>Attention : Vous devez compléter au préalable le dossier socle de renseignements administratifs, sur le site démarches numériques, avant de réaliser cette démarche. <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-13-dossier-socle-donnees-administratives-2026></strong>

### **PREAMBULE**

Les équipements dont la création ou la rénovation est soutenue financièrement par la Caf des Bouches-du-Rhône devront obligatoirement faire l'objet d'aménagements les rendant accessibles à tous, y compris au public en situation de handicap. Au-delà des seules attentes réglementaires liées à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, une réflexion globale est attendue sur l'accueil, l'organisation des salles, la signalétique interne et externe, les choix de matière et de couleurs, le mobilier et les outils pédagogiques mis à disposition etc.

La Commission d'Action Sociale (CAS) sera également attentive aux projets intégrant les enjeux relatifs à la transition écologique, au développement durable et à la responsabilité sociétale des organisations (RSO). La dimension éco durable et écocitoyenne sera un élément d'analyse et de priorisation des projets.

Pour que votre dossier soit recevable, les achats et/ou travaux ne doivent pas être réalisés antérieurement à la date d'instruction de votre dossier par la Commission d'Action Sociale de la Caf.

**Avant tout dépôt de dossier, merci de consulter les indications suivantes :**

Merci de contacter votre interlocuteur de proximité territorial avant tout dépôt de dossier :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-HORSMARSEILLE%20A4%20.pdf>

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-MARSEILLE%20A4%20.pdf>

Nous vous invitons à consulter le Règlement Intérieur en Action Social :

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-des-bouches-du-rhone/partenaires-locaux/le-reglement-interieur-d-action-sociale>

Nous vous invitons à consulter la circulaire :

[https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous\\_connaitre/Circulaire%202024/C2024\\_082\\_Fonds\\_d\\_investissement\\_ALSH.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Circulaire%202024/C2024_082_Fonds_d_investissement_ALSH.pdf)

**Il est nécessaire de compléter préalablement le dossier socle 2026 sur la plateforme démarches numériques. Le dossier socle est à compléter 1 fois par an par gestionnaire.**

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-13-dossier-socle-donnees-administratives-2026>

**Veuillez indiquer le numéro de dossier socle 2026 - données administratives, complété préalablement**

## LE PORTEUR DE PROJET

### Etes-vous un nouveau partenaire de la Caf 13 ?

Il est impératif de prendre contact avec un chargé de mission en développement de votre territoire de la Caf 13 avant toute nouvelle demande :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-MARSEILLE%20A4%20.pdf>

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-HORSMARSEILLE%20A4%20.pdf>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Dénomination du porteur du projet :

Nom de votre Association / Entreprise / Mairie / CCAS ..

### Forme juridique du porteur du projet :

Le porteur du projet désigne le financeur du projet d'investissement. Il est constitué en personne morale. Le porteur du projet n'est pas nécessairement le gestionnaire de l'équipement. Il peut être différent du gestionnaire de l'activité.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Collectivité territoriale (Mairie, etc)

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Etablissement public administratif (CCAS, etc)

Hôpital et établissement public de santé

Association

Mutuelle

Comité d'entreprise

Entreprise privée du secteur marchand

Groupement d'entreprises

### Adresse du porteur du projet :

### Commune du porteur du projet :

## REPRESENTANT LEGAL

### Civilité du responsable légal :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame la

**Fonction du responsable légal**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Maire
- Directeur(rice) Général(e)
- Président(e)
- Gérant(e)

**Nom du responsable légal :**

(le responsable légal de l'association , de la collectivité etc. soit le/la Président(e), Maire, Directeur Général...)

**Prénom du responsable légal :**

## LE REFERENT DU PROJET

**Nom du référent du projet :**

**Prénom du référent du projet :**

**Fonction du référent du projet :**

**Téléphone du référent du projet :**

**Adresse électronique du référent du projet :**

## PRESENTATION DU PROJET

**Nom du projet :**

**Nom de la structure concernée par le projet :**

En cas d'accueil déjà conventionné avec la Caf13, indiquer le nom officiel du dossier de prestation de service et du lieu d'implantation

**Adresse de la structure concernée par la demande d'investissement :**

**Structure située en zone QPV/FRR :**

## CAF 13 - Subvention d'investissement - Acm Accueils Collectifs de Mineurs - 2026

QPV : Quartier politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>

FRR : France Ruralités Revitalisation : [https://www.service-](https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation)

[public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation](https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

QPV

FRR

Aucun

### Territoire cible du projet

Il n'est pas possible de sélectionner plusieurs territoires. Si votre projet se déroule à l'échelle du Département ou sur plusieurs territoires, sélectionner "Département".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

3 Collines

ACCM

Aix en Provence

Allauch Plan De Cuques

Alpilles Durance

Aubagne Cuges Gémenos La Penne sur Huveaune

Bassin Minier

Berre l'Etang Vitrolles

Cassis Carnoux Roquefort

Châteauneuf Les Martigues Côte bleue

Fos Istres Port Saint Louis Saint-Mitre-Les Remparts

Grand Vallat

La Ciotat Ceyreste

La Durance

Les 4 Termes

Les Collines

Marignane Gignac Saint-Victoret

Marseille

Massif du Concors

Pays de Martigues

Pays Salonnais

Sainte Victoire

Septèmes les Vallons Les Pennes Mirabeau

Terre de Provence

Vallée des Baux Alpilles

**Pour identifier votre territoire, veuillez trouver la cartographie des CTG du département**

**Type de structure :**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Accueils périscolaires (avant et après l'école, pause méridienne, mercredi et samedi)
- Accueils extrascolaires (pendant les vacances scolaires)

**Type de public :**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ALSH 3-5 ans
- ALSH 6-11 ans
- ALSH 12-17 ans
- Accueil de jeunes 14-17 ans

**La structure est elle déjà conventionnée en prestation de service Alsh avec la Caf13?**

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

**En qualité de responsable légal du projet, je m'engage à ce que le futur gestionnaire de la structure respecte les critères d'éligibilité à la prestation de service Alsh**

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

**Nature de la demande d'investissement**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Création d'une nouvelle structure (Construction neuve)
- Extension de locaux existants
- Transplantation d'une structure existante
- Aménagement de locaux existants pour les transformer en Alsh
- Rénovation de locaux existants accueillant un Alsh
- Petits travaux : aménagement concourant à la qualité d'accueil
- Travaux de climatisation - chauffage
- Achat de mobilier
- Achat de matériel (pédagogique, électroménagers...)
- Matériel et logiciel informatiques
- Autre

**Préciser si la demande de financement engage des dépenses de gros œuvre**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
-

**Type de projets spécifiques :**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Développement durable - Transition énergétique
- Qualité de l'accueil
- Sécurité de l'accueil
- Optimisation de la gestion de l'activité
- Projet innovant
- Aucun

**Avez-vous réalisé un diagnostic énergétique de votre structure avant de procéder à des travaux de climatisation ?**

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

**Les travaux s'inscrivent ils dans une démarche de labellisation ou certification?**

Le seul respect de la réglementation thermique et environnementale en vigueur à la date du dépôt du dossier de demande ne rend pas le projet automatiquement éligible à la majoration "développement durable", seule l'obtention de la labellisation/certification le permet (confère l'annexe 4 de la circulaire, liste des labels et certificats)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

**Si oui, précisez le nom du label ou de la certification :**

(confère l'annexe 4 de la circulaire, liste des labels et certificats)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Bâtiment Passif- EnerPHit / PassivHaus
- Minergie
- HQE-BD-HQE-B Bâtiment Durable / Certivéa
- Écolo crèche / Label Vie
- BBCA / Bâtiment bas carbone
- E+C / Bâtiment énergie positive et réduction carbone
- Effinergie / Certivéa
- Bâtiments biosourcé / Certivéa
- BDM / Envirobot
- Autre
- Non connu

**Je m'engage à obtenir à l'issue des travaux l'un des labels ou certificats mentionnés dans la liste détaillée des labels et certificats éligibles**

Cochez la mention applicable

- Oui



**Votre projet est-il en lien avec une démarche RSO ?**

RSO : Responsabilité Sociale des Organisations

Cochez la mention applicable

 Oui Non

**Statut d'occupation des terrains et locaux :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 Propriétaire Locataire Occupant à titre gratuit Projet d'acquisition

**Les locaux sont-ils partagés avec une autre activité ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 Oui Non

**Préciser :**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

 Locaux scolaires CLAS Centre social et Culturel / EVS Ludothèque Autre

**Autre, précisez :**

**Surface totale du projet en m<sup>2</sup> (dont espaces extérieurs) :**

**Surface espaces extérieurs en m<sup>2</sup> :**

**Surface dédiée exclusivement à l'ALSH en m<sup>2</sup>**

dont espaces extérieurs

**Surface partagée avec une autre activité en m<sup>2</sup>**

dont espaces extérieurs

**Superficie avant les travaux en m<sup>2</sup>**

**Superficie après les travaux m<sup>2</sup>**

dont espaces extérieurs

**Prorata du temps utilisé par l'ALSH**

en %

## **BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET D'INVESTISSEMENT**

**En cas de mutualisation des locaux, le plan de financement comprend :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Uniquement les dépenses spécifiquement liées à l'Alsh (au m<sup>2</sup> occupés et/ou temps d'occupation)
- Les dépenses dédiées à la totalité du projet

**Est-ce que votre organisme ou collectivité peut récupérer la TVA ?**

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui peuvent récupérer la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- HT si vous pouvez récupérer la TVA
- TTC si vous ne récupérez pas la TVA

**Coût du projet d'investissement**

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui peuvent récupérer la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres..

**Montant de la subvention sollicitée à la CAF 13**

Le montant ne doit pas excéder 80% du budget total (hors contributions volontaires).

**Montant du co-financement :**

Le montant du co-financement doit être de 20% minimum.

**Type de co-financeurs :**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Etat
- Région
- Département
- Communes/EPCI
- ARS
- Autres

Auto-financement

Aucun

**Autres, précisez :**

## PRESENTATION DU PROJET

**Comment le besoin a-t-il été identifié ?**

**A quel besoin votre projet répond-il ?**

Amélioration des conditions d'accueil du public, réponse aux enjeux de transition écologique, amélioration des conditions de travail etc.

**Exposez les motifs de la demande et le descriptif du projet**

Présentation :

- du territoire (nombre d'habitants, nombre d'enfants...)
- des besoins du territoire au regard notamment de l'offre déjà existante
- de la contribution à l'amélioration de l'attractivité de l'offre éducative
- de l'amélioration des conditions de travail du personnel
- du développement de l'offre (détailler les modalités du développement, capacité d'accueil, amplitude journalière, période d'ouverture...)
- de l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et/ou adolescents à besoins spécifiques notamment ceux en situation de handicap et ou de vulnérabilité
- de la réponse aux enjeux de transition écologique
- ...

**Décrire de façon détaillée le programme d'investissement**

Détail des travaux et/ou aménagement prévus  
(confère l'annexe 1 de la circulaire, liste des travaux éligibles)

**En quoi votre projet répond-il au public cible ?**

**Quelles sont les structures existantes qui offrent le même service sur votre territoire?**

**Le projet est-il inclus dans le plan d'actions d'une CTG?**

Convention Territoriale Globale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

**Précisez le numéro du plan d'action CTG concerné**

**La collectivité où est situé le projet a-t-elle signé un Pedt / plan mercredi**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

**Le projet conduit il à un développement de l'offre ?**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Augmentation de la capacité d'accueil déclarée
- Augmentation de l'amplitude d'ouverture journalière
- Nouvelle période d'ouverture sur la semaine ou l'année

**Effectif maximum de mineurs avant projet**

**Effectif maximum de mineurs après projet**

**Date d'ouverture prévisionnelle de la nouvelle structure :**

**Date début du projet ?**

(Date d'achat ou de démarrage des travaux)

**Date fin du projet ?**

(Date fin des travaux)

## **CAF 13 - Subvention d'investissement - Acm Accueils Collectifs de Mineurs - 2026**

**Souhaitez vous demander une dérogation pour démarrer votre projet avant le passage de votre dossier en Commission d'Action Sociale ?**

Dans le cas où les achats/travaux seraient intervenus avant l'examen en CAS, aucun soutien financier ne pourra être accordé, sans demande de dérogation ayant fait l'objet d'un accord de principe préalable.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

### **En cas d'achat de matériel ou de mobilier, s'agit-il d'une nouvelle acquisition ou d'un renouvellement ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Nouvelle acquisition

Renouvellement

### **En cas de renouvellement, précisez l'ancienneté du matériel / mobilier :**

Veuillez indiquer toutes informations complémentaires qui vous semblent pertinentes (une note d'opportunité peut être jointe à votre dossier avec les PJ)

## **PIECES JUSTIFICATIVES**

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Etat récapitulatif des dépenses et Plan de financement prévisionnel du projet d'investissement

Attention 2 onglets dans le fichier à compléter

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui récupèrent la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres.

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux (photocopie du titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété)

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière ou la copie de l'assurance dommage ouvrage

En cas d'acquisition non finalisée joindre un document détaillant la situation

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Tout document attestant du cout prévisionnel de l'opération (au moins 2 devis)

Pour l'achat de matériel/mobilier (pédagogique, éducatif, informatique etc...)

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Tout document attestant du cout prévisionnel de l'opération (exemple : avant-projet sommaire...)

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Budget prévisionnel de l'année N de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Budget prévisionnel de l'année N+1 de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif de diagnostic énergétique de la structure

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Déclaration d'intérêts datée et signée

Veuillez imprimer, compléter et redéposer le document en PJ.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

En cas d'existence d'intérêts

En cas d'existence d'intérêts : Attestation établie par notaire ou agent immobilier indiquant que le niveau de loyer pratiqué sur le local est conforme au prix du marché pour un bien comparable, ou que le prix de cession du terrain ou du local au promoteur par une personne morale ou physique entretenant un lien d'intérêt avec le promoteur est conforme au prix du marché pour un bien comparable.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation sur l'honneur de probité et de non condamnation pénale datée et signée

Veuillez imprimer, compléter et redéposer le document en PJ.

Ce document doit être signé par le représentant légal.

**Dans le cadre de cette demande, je m'engage à appliquer ou faire appliquer la réglementation Caf quant au fonctionnement d'un Alsh**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Courrier de demande de dérogation pour achats/travaux anticipés, à l'attention de la Commission d'Action Sociale

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Tout autre document complémentaire dont vous souhaitez nous faire part

**Le porteur de projet s'engage à maintenir la destination sociale de l'équipement pendant une période de 15 ans**

Afin de garantir la pérennité et l'impact de ses financements, la branche Famille impose un maintien de la destination sociale des biens immobiliers pour lesquels elle concourt à l'investissement. (La durée de maintien de la destination sociale est portée à 15ans après la visite de conformité de la structure effectuée par les services de la Caf).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Le porteur de projet s'engage à maintenir la destination sociale de l'équipement pendant une période de 5 ans**

Afin de garantir la pérennité et l'impact de ses financements, la branche Famille impose un maintien de la destination sociale des biens immobiliers pour lesquels elle concourt à l'investissement.

(La durée de maintien de la destination sociale est portée à 5ans après la visite de conformité de la structure effectuée par les services de la Caf).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

